

Communauté d'Agglomération  
Valence Romans Agglo

REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N° 2018\_042

L'an deux mille dix huit, le cinq avril, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à L'Ensemble Bringuier de CHATUZANGE LE GOUBET, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 29/03/2018

Nombre de conseillers : - en exercice : 114 - présents : 85 - votants : 100

**OBJET : BUDGET ANNEXE SERVICE COMMUN RESTAURATION COLLECTIVE - BUDGET PRIMITIF 2018**

**PRESENTS :**

BICHON LARROQUE Aurélie, ROMAIN Michel, PRELON Patrick, UZEL Anthony, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, AUDIBERT Geneviève, GENTIAL Dominique, GUILLON Eliane, MENOZZI Gaëtan, MOURIER Marlène, PAILHES Wilfrid, COMBE Claude, PERTUSA Pascal, VIDANA Lysiane, COMTE Jean-François, BELLIER François, FUHRER Gérard, GAUTHIER Christian, HELMER Nathalie, LAGUT Martine, CHAZAL Françoise, PERNOT Yves, SAILLANT Bernard, BORDAZ Christian, BOURNE Claude, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, ROBERT Isabelle, MEURILLON Jean, GUILHERMET Manuel, HORNY Patrice, PELAT Bernard, CHOVIN Claude, PEYRARD Marylène, BRUNET Bernard, BRET René, SAYN Pierre, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, BANDE Pascal, CARDI Jean-Pierre, DELOCHE Georges, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, GROUSSON Daniel, TRAPIER Pierre, PASSUELLO Gilles, BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe, BROUSSE Nathalie, COLLOREDO BERTRAND Magda, DERLY Bruno, DONGER Denis, LABADENS Philippe, PIENEK Pierre, TACHDJIAN Jeanine, THORAVAL Marie-Hélène, TROUILLER Luc, DEROUX Gérard, DUC Bernard, BARRY Francis, MASSON Serge, BARTHELON Bernard, ROLLET Brigitte, AGRAIN Françoise, BONNEMAYRE Jacques, BRARD Lionel, CHALAL Nacy, CHAUMONT Jean-Luc, DA COSTA FERNANDES Flore, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, JUNG Anne, KOULAKSEZIAN-ROMY Annie, LEONARD Pascale, MAURIN Denis, MONNET Laurent, MOUNIER Françoise, PAULET Cécile, PONSARD-CHAREYRE Michel, PUGEAT Véronique, RYCKELYNCK Jean-Baptiste, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule

**ABSENT(S) ayant donné procuration :**

Monsieur SIEGEL Patrick a donné pouvoir à monsieur BELLIER François  
Madame FRECENON Béatrice a donné pouvoir à madame NIESON Nathalie  
Monsieur COLLIGNON Bernard a donné pouvoir à monsieur MENOZZI Gaëtan  
Monsieur KELAGOPIAN Jean-Benoît a donné pouvoir à madame AUDIBERT Geneviève  
Monsieur BUIS Pierre a donné pouvoir à monsieur RIPOCHE Bernard  
Madame ARNAUD Edwige a donné pouvoir à monsieur LABADENS Philippe  
Monsieur ASTIER Franck a donné pouvoir à madame TACHDJIAN Jeanine  
Monsieur JACQUOT Laurent a donné pouvoir à madame BROUSSE Nathalie  
Monsieur ROBERT David a donné pouvoir à madame BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe  
Monsieur LABRIET Gérard a donné pouvoir à monsieur BORDAZ Christian  
Monsieur BRUSCHINI Jean-Jacques a donné pouvoir à monsieur COUSIN Stéphane  
Madame BELLON Hélène a donné pouvoir à monsieur MONNET Laurent  
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à madame PUGEAT Véronique  
Madame THIBAUT Anne-Laure a donné pouvoir à monsieur BONNEMAYRE Jacques  
Monsieur VEYRET Pierre-Jean a donné pouvoir à monsieur PAILHES Wilfrid

Par délibération du Conseil communautaire du 27 novembre 2012, le Service commun Restauration collective a été créé pour l'organisation d'un service de production et de livraison de repas pour les écoles et les accueils de loisirs des communes de Bourg-lès-Valence, Portes lès Valence, Bourg-de-Péage et Valence. Ce service a été étendu en 2016 à la Commune de Bourg-de-Péage. En septembre 2017, neuf communes ont également adhéré. De manière cumulée, le nombre de repas s'est donc accru de 25 % depuis le début du mandat. Le budget 2018 prend acte de ces évolutions de périmètre. Une étude sur l'ouverture à d'autres Communes sera réalisée dans le courant de l'année au regard de la capacité de production de l'outil commun.

La répartition du coût du service entre les adhérents repose sur la quantité de repas commandée.

**Equilibre de la Section de Fonctionnement :**

Chapitres	BP 2017	BP 2018	Chapitres	BP 2017	BP 2018
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 749 099	2 929 355	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 749 099	2 929 355
74 - Dotations et participations		7 086	74 - Dotations et participations		7 086
<b>Total produits de fonctionnement</b>	<b>2 749 099</b>	<b>2 936 441</b>	<b>Total produits de fonctionnement</b>	<b>2 749 099</b>	<b>2 936 441</b>

**Equilibre de la Section d'Investissement :**

Chapitres	BP 2017	BP 2018	Chapitres	BP 2017	BP 2018
2... - Dépenses d'équipement	136 000	65 100	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000	25 000
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>136 000</b>	<b>65 100</b>	10 - Dotations, fonds divers et réserves	22 300	9 825
			16 - Emprunts et dettes assimilées	83 700	30 275
			<b>Total des produits d'investissement</b>	<b>136 000</b>	<b>65 100</b>

Vu l'article L1612-20 du Code Général des collectivités territoriales qui rend applicable aux établissements de coopération intercommunale, l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes,

Vu la nomenclature budgétaire M14,

Le Conseil communautaire à :

- Contre : ..... 2 voix  
( TRAPIER Pierre, DERLY Bruno)
- Abstention : ..... 1 voix  
( DONGER Denis)
- Pour : ..... 97 voix

DECIDE :

- d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Service commun Restauration collective qui s'équilibre à hauteur de 2 936 441.00 € en fonctionnement et de 65 100.00 € en investissement,
- d'autoriser et de mandater le Président ou son représentant, monsieur Christian GAUTHIER, Vice-président, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme  
 Fait à Valence, le 12 avril 2018  
 Le Président,  
 Par délégation,  
 Emmanuelle CHAMBARD  
 Directrice Générale Adjointe  
  
 Rovaltain - Avenue de la gare  
 BP 40388  
 26958 Valence Cedex 09

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.